

FONDATION VALLET

Abritée par la Fondation de France

ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Dossier de renouvellement

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et 3 fois pour les écoles supérieures.

NOM DE L'ETABLISSEMENT : *Ecole Nationale des Arts Décoratifs de Paris - ENSAD*

Le chef d'établissement, M. Mme. *Emmanuel Tibloux*.

certifie que l'élève *Mahaut Azéma de Castel La bouillbène*.

- était inscrit(e) dans l'établissement *Ecole Nationale des Arts Décoratifs de Paris* pour l'année scolaire 2022/2023 en (1) : *troisième année - diplôme de licence*
- passe en année supérieure de (1) : *quatrième année* pour l'année scolaire 2023/2024 dans l'établissement : *Ecole Nationale des Arts Décoratifs de Paris - ENSAD*

(1) : préciser le diplôme et le niveau.

Cachet et signature
du Chef d'établissement



Date : *6/6/2023*

Directeur de l'Ecole

Attestation à rajouter sur la plateforme candidatures.fondationvallet.org par l'étudiant avant le 8 septembre 2023.